

## PRÉFACE DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU CANADA

L'adoption en 1948 de la Déclaration universelle des droits de l'homme – ce document qui incarne un « idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations » – signalait le début d'une nouvelle ère. La Déclaration universelle consacre les droits fondamentaux des êtres humains et, depuis un demi-siècle, sert de point de départ à toutes les activités relatives à ces droits.

Le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration, commémoré dans le monde entier en 1998, a permis aux membres de la communauté internationale de réaffirmer leur engagement envers les droits fondamentaux. Il a aussi donné aux États, aux organisations non gouvernementales, à la communauté internationale et à chacun de nous l'occasion de faire le bilan des progrès accomplis depuis la période d'effervescence qui a suivi l'adoption de la Déclaration et d'évaluer le chemin qu'il reste à parcourir.

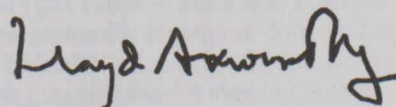
Au Canada, le concept des droits de la personne est devenu un élément essentiel de la diplomatie et des politiques publiques. Au cours des 50 dernières années, nous avons mis en place d'une imposante panoplie d'instruments et de mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme. Nous poursuivons nos démarches en ce sens, et deux événements importants sont venus couronner ces efforts en 1998, soit l'adoption d'une déclaration au sujet des droits des défenseurs des droits de la personne, d'abord proposée par le Canada et la Norvège il y a 13 ans, et l'adoption du statut de la Cour pénale internationale, qui marque un progrès important dans la lutte contre l'impunité.

Nos réflexions tout au long de l'année ont révélé qu'il reste beaucoup à faire pour que les droits fondamentaux soient appliqués à l'échelle de la planète. Bien sûr, la plupart des gouvernements reconnaissent que les droits doivent être respectés, mais ces derniers continuent d'être bafoués à travers le monde, ce qui montre que le caractère universel des droits n'est pas encore accepté ou mis en pratique partout.

Nous pouvons et nous devons tous prendre part aux démarches visant à atteindre les objectifs fixés par la Déclaration universelle. On ne saurait surestimer l'importance que revêt l'information à cet égard. C'est pourquoi j'ai été heureux de m'associer une deuxième fois avec un organisme représentant la société civile pour contribuer à la préparation de *Le système des droits humains à l'ONU – Bilan 1998*.

Ce rapport, qui puise uniquement dans les documents de l'ONU, réunit les renseignements relatifs à la situation des droits de la personne dans tous les pays du monde, renseignements qui ont été étudiés et débattus dans diverses instances des Nations Unies. Il a pour objectif de faciliter, de stimuler et d'améliorer la mise au point de politiques relatives aux droits fondamentaux. Il constitue une source d'information et de référence concise et facile d'accès pour tous ceux qui oeuvrent à la promotion et la protection des droits universels – chercheurs, universitaires, fonctionnaires, diplomates, avocats, défenseurs des droits de la personne, journalistes et autres.

En 1998, la communauté internationale a réaffirmé son engagement à promouvoir et à protéger les droits de la personne. Nous devons donc mettre à profit tous les moyens à notre disposition pour faire en sorte que les progrès accomplis au cours des 50 dernières années inspirent et animent notre action dans l'avenir.



Lloyd Axworthy  
Ministre des Affaires étrangères